



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de téléphérique à Lyon au détriment d'une nouvelle ligne de métro E

Question orale n° 1570

Texte de la question

M. Thomas Rudigoz alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur le soutien apporté par l'État au projet de téléphérique entre Lyon et Francheville porté par le SYTRAL. D'après un récent sondage Ifop, 77 % des habitants de Sainte-Foy-lès-Lyon sont contre le projet porté par les élus écologistes, en raison notamment de son caractère intrusif pour les habitations au-dessus desquelles passeront les cabines et de l'impact paysager négatif. En revanche, 88 % des habitants souhaitent que le métro E soit la priorité du SYTRAL. C'est d'ailleurs la voie dans laquelle s'était engagé le SYTRAL en réalisant des études préliminaires depuis 2016 et une concertation de deux mois dont le bilan a été approuvé par la CNDP en 2019. En annonçant, dans le cadre de l'appel à projet « transports collectifs en site propre », une enveloppe de 7 millions d'euros - soit 5 % du coût du projet - au transport par câble Francheville-Lyon, le Gouvernement retient un dossier qui fait d'ores et déjà l'objet d'une vive contestation locale, qui n'a toujours pas fait l'objet d'une concertation digne de ce nom et qui ne désengorgera pas le trafic dans l'ouest lyonnais. Aussi, il lui demande de bien vouloir exprimer sa position sur cet arbitrage crucial pour la métropole lyonnaise.

Texte de la réponse

PROJET DE TÉLÉPHÉRIQUE ENTRE LYON ET FRANCHEVILLE

M. le président. La parole est à M. Thomas Rudigoz, pour exposer sa question, n° 1570, relative au projet de téléphérique entre Lyon et Francheville.

M. Thomas Rudigoz. Je souhaite alerter le Gouvernement sur la politique menée par les organes exécutifs écologistes de la ville et de la métropole de Lyon qui se concrétise trop régulièrement par des projets qui divisent, comme le téléphérique entre Lyon et Francheville. Ce projet à 200 millions d'euros ne faisait l'objet d'aucune demande de la part de la population et ne pourra certainement pas décongestionner le trafic routier dans l'ouest lyonnais, alors même que tel est son objet. Sur un coup de tête idéologique, on s'apprête à défigurer le paysage remarquable de la colline de Sainte-Foy-lès-Lyon et de Fourvière : les cabines survoleraient des habitations et des résidences, et des pylônes seraient installés dans des parcs publics.

Je rappelle que le projet de téléphérique ne figurait nullement dans le programme des écologistes, candidats aux élections municipales de la ville de Lyon et de la métropole. Il y a un an à peine, il est apparu comme par magie dans la feuille de route du SYTRAL, le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise, sans faire l'objet, bien entendu, d'une concertation préalable ; malheureusement, cette méthode de travail est désormais emblématique de la gouvernance écologiste à Lyon.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le téléphérique ne suscite pas l'engouement des habitants du Grand Lyon. Pour s'en rendre compte, les élus locaux ont sondé leur population ; le résultat est sans appel. Voici quelques chiffres : dans le deuxième arrondissement de Lyon, qui fait partie de ma circonscription, quasiment 80 % de la population rejette le projet de téléphérique. Les résultats du référendum consultatif organisé il y a dix

jours par les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon et de La Mulatière sont clairs : plus de 95 % des suffrages exprimés sont contre le projet et le taux de participation était égal à celui des dernières élections municipales ; c'est dire la mobilisation contre le projet.

Pourtant, c'est avec étonnement qu'au début du mois d'octobre, nous avons appris que le projet avait été retenu par l'État dans le cadre des appels à projets de transports collectifs en site propre – TCSP. Certes, madame la secrétaire d'État, je me réjouis que le Gouvernement alloue 80 millions d'euros pour améliorer les transports dans la métropole de Lyon. Toutefois, je regrette que le projet de téléphérique fasse partie des dossiers retenus ; nous l'avons dit clairement au ministre délégué chargé des transports, avec mon collègue Cyrille Isaac-Sibille, député de la douzième circonscription du Rhône.

Plus de 7 millions d'euros pourraient être alloués au projet. Je ne vous cache pas que nous souhaiterions que ces crédits soient plutôt attribués à un autre projet, celui du métro qui desservira l'ouest lyonnais, dont les enjeux en matière de desserte et de fréquentation sont autrement importants. Encore faut-il que ce projet soit retenu par le président de la métropole de Lyon.

En tant que député de la majorité et élu métropolitain à l'écoute des habitants de mon territoire, je vous demande de bien vouloir nous confirmer que cette annonce ne préjuge en rien de la réalisation finale du téléphérique, qui doit dépendre du résultat du débat public qui sera bientôt lancé et des attentes des populations concernées.

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

Mme Bérangère Abba, *secrétaire d'État chargée de la biodiversité*. Vous nous alertez sur le soutien apporté par l'État au projet de téléphérique entre Lyon et Francheville, défendu par le SYTRAL ; je vous en remercie. Je saisis cette occasion pour vous rappeler, au nom du ministre délégué chargé des transports, que la politique des transports urbains étant décentralisée, c'est le SYTRAL qui est l'autorité organisatrice compétente dans l'agglomération lyonnaise. Il n'appartient pas à l'État de se substituer à celui-ci dans le choix de ses projets.

L'État soutient les projets de transports collectifs en site propre, notamment dans le cadre d'appels à projets. Le projet de transport par câble évoqué a été présenté par le SYTRAL lors du dernier appel à projets de ce type. Du point de vue technique, le jury a estimé qu'il répondait aux critères de son cahier des charges. Le projet a donc pu bénéficier du soutien financier promis aux lauréats. Le SYTRAL a lancé une concertation publique sur le projet le 15 novembre dernier ; il lui reviendra d'apprécier *in fine* l'opportunité de mener à terme ce projet.

L'appel à manifestation d'intérêt pour les transports propres ne préjuge en rien du résultat de ce débat public, qui sera mené à bien, condition sine qua non pour lancer les travaux. L'État veillera à ce que toutes les procédures de concertation et d'autorisation soient scrupuleusement respectées par le maître d'ouvrage.

M. le président. La parole est à M. Thomas Rudigoz.

M. Thomas Rudigoz. Je vous remercie pour votre réponse. Bien entendu, il va de soi que l'État n'a pas à se substituer aux collectivités territoriales. Néanmoins, il peut choisir les projets auquel il alloue des financements. Je comprends que le projet a été retenu par un jury ; il est dommage que les jurys ne consultent pas les députés, élus aussi proches de leur territoire que les représentants des collectivités territoriales. C'est une réflexion générale. Nous aurions pu expliquer au jury combien ce projet est mauvais pour ce territoire et combien il défigurera la remarquable colline de Fourvière et de Sainte-Foy-lès-Lyon.

J'insiste : le Gouvernement doit être très vigilant. Le résultat du débat public sera identique à celui du référendum organisé sur les communes de Sainte-Foy-lès-Lyon et de La Mulatière. Je le rappelle, il est sans appel : plus de 95 % des suffrages exprimés ont rejeté le projet et le taux de participation a atteint 44 %, soit autant que lors des élections municipales. À la suite des résultats du débat public dont je ne veux pas préjuger, même si j'en ai déjà une idée à la lumière de ceux du référendum, j'espère que le Gouvernement sera très

attentif et ne donnera pas suite à cet engagement financier ; les crédits peuvent être alloués à d'autres projets.

Données clés

Auteur : [M. Thomas Rudigoz](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1570

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#)

Réponse publiée le : 8 décembre 2021, page 11290

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [30 novembre 2021](#)